



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
19 juin 2024

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 4
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
19 juin 2024

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE

Avaient donné pouvoir : M. BLIAUT à M. JOLY, Mme LEFEBVRE à Mme FOURNIER, Mme FERNANDES à Mme HUBERT et M. KOCH à Mme BROSSIER.

Étaient absents ou excusés : M. MEUNIER, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

082-2024 – ACTES AU MAIRE

9.1.5 Divers

M. SALAK présente ce dossier

A l'unanimité, le Conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par lui dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

- Signature de la **décision n° 074-2024 du 04 juin 2024** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2024-01-060) - Rénovation de l'éclairage public – Rue Saint Louis (Plan Rêve) - pour un montant total de 5 573,81 € HT dont 2 388,78 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 075-2024 du 04 juin 2024** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2024-01-061) - Rénovation de l'éclairage public – Rues Paul Langevin et Jean Jaurès (Plan Rêve) - pour un montant total de 3 276,56 € HT dont 1 404,24 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 076-2024 du 04 juin 2024** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2024-01-062) - Rénovation de l'éclairage public – Chemin des Acacias (Plan Rêve) - pour un montant total de 4 316,83 € HT dont 1 850,07 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 077-2024 du 04 juin 2024** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2024-01-063) - Rénovation de l'éclairage public – Rue de l'Ouche-Boyer (Plan Rêve) - pour un montant total de 3 276,56 € HT dont 1 404,24 € HT à la charge de la commune.

- Signature de la **décision n° 078-2024 du 04 juin 2024** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2024-01-067) - Rénovation de l'éclairage public – Rue Henri Barbusse - pour un montant total de 6 485,92 € HT dont 3 242,96 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 079-2024 du 04 juin 2024** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2024-01-068) - Rénovation de l'éclairage public – Rue Bernard Palissy - pour un montant total de 1 342,63 € HT dont 671,31 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 080-2024 du 04 juin 2024** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2024-01-065) - Rénovation de l'éclairage public – Rue Roger Perrinet - pour un montant total de 4 339,60 € HT dont 2 169,80 € HT à la charge de la commune.
- Remboursement par la **société FMB**, des frais de remplacement d'un potelet pour un montant de **248 €** suite à un sinistre survenu le 13 février 2024 devant le 25 Place du 14 juillet impliquant un véhicule de la société (Sinistre n°2024-01).
- Signature de la **décision n°081-2024 du 18 juin 2024** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2024-01-072) – Travaux de l'éclairage public – Lotissement Les Tilleuls – pour un montant total de 914,28€ HT dont 457,14€ HT à la charge de la commune.

Le Maire,



Signature of Jean-Louis SALAK, Mayor, next to the official seal of the City of Mehun-sur-Yèvre.

Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Signature of Annie HOUARD, Secretary of the Session, next to the official seal of the City of Mehun-sur-Yèvre.

Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 28 106 12024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>